



Paris, le 11 décembre 2014

Compte-rendu de la réunion DG/DSC du 11 décembre 2014

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sébastien Beudaert (DSC-DT-NdP) et Richard Henrard (DSC-DT-CB).

Excusé : Nadia Jacquot (DSC-DT-RS) et Dominique Schirmer (DSC-DT-NE),

Pour VNF : Caroline Bouché (DFCR), M. Dominique Mortelecq (Directeur de Projet) et M. Sébastien Legrand (assistant juridique).

Les points à l'ordre du jour sont :

- Bilan de l'instruction mobilité,
- Saisonniers,
- Point d'information sur l'instruction « Politique de déplacement »,
- Point d'information sur les mandats des délégués syndicaux suite aux élections du 4 décembre 2014.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

1 – Bilan instruction mobilité :

Caroline Bouché (DFCR) présente le dossier.

Force Ouvrière rappelle que cette instruction a été signée **unilatéralement** par le directeur général le 4 février 2014.

Force Ouvrière attire l'attention de la direction générale sur l'information par l'intranet pour les agents d'exploitation qui n'est absolument pas satisfaisante du fait qu'un grand nombre de ces personnels n'ont pas accès à l'outil informatique. Il est impératif de maintenir l'information « papier ».

Pour **Force Ouvrière** la vacance de poste de catégories B, sur la région parisienne et aussi sur les grosses agglomérations urbaines, n'est pas due principalement à l'instruction mobilité. Ces postes sont offerts à des primo-accédants (dont on connaît le niveau de rémunération) ou mis en concurrence avec ceux de l'administration centrale dont les primes sont plus élevées. Le pouvoir d'achat en baisse est un frein essentiel compte-tenu du coût de la vie dans les grosses agglomérations urbaines.

Force Ouvrière rappelle son attachement au CAP locale et nationale dans le cadre des procédures mobilités.

2 – Saisonniers :

Caroline Bouché (DFCR) présente le dossier.

Force Ouvrière rappelle son opposition à l'emploi précaire au sein de l'EPA-VNF en lieu et place d'emploi statutaire !

Force Ouvrière demande quelle va être la prise de position du Directeur Général concernant l'expression des sénateurs du 15 juillet 2014 qui indiquent dans leur rapport :

« que d'un point de vue social, la stratégie actuelle d'emploi découlant de ces contraintes (vacataires, ou postes vacants par précaution) n'est pas viable ni durable dans le temps »

M. Mortelecq indique qu'il n'a pas connaissance de cette expression. Il s'engage à faire un retour de la demande de **Force Ouvrière** à la prochaine réunion.

De même, **Force Ouvrière** estime qu'en l'état actuel le DG de l'EPA-VNF, par l'institutionnalisation de l'emploi de saisonniers en lieu et place à des emplois statutaires sur le petit gabarit, répond encore à l'expression des sénateurs du 15 juillet 2014 qui indiquent dans leur rapport :

« la répartition des effectifs de VNF au sein de ses directions territoriales ne semble pas en adéquation avec les enjeux du trafic, en effet le petit gabarit coûte 188,5M€ alors que le grand gabarit coûte seulement 117,7M€. La comparaison entre le niveau de trafic fluvial réparti sur le territoire et la répartition des effectifs est édifiante. »

Force Ouvrière exige que le travail des saisonniers ne se substitue pas aux missions du ressort exclusif des personnels d'exploitation sous statut public.

M. Mortelecq propose de mettre en place un groupe de travail spécifique sur l'emploi des saisonniers.

Pour Force Ouvrière il est évident que l'emploi de saisonniers se substituera à l'emploi des vacataires ! À cela, il faut ajouter que l'EPA-VNF, en 2014, n'a pas maîtrisé sa masse salariale ! L'expression formulée est parfaitement claire :

L'emploi précaire sera la marge d'ajustement de la future baisse des effectifs induite par les prochains départs à la retraite chez les personnels d'exploitation !

3 – Politique de déplacement :

Olivier Matra (par visioconférence) présente le dossier.

Le dossier n'a pas été présenté au CA. Pour autant, il est proposé de mettre en application cette procédure qui harmonise les pratiques entre les personnels de droit public et de droit privé en matière de frais de déplacements.

Force Ouvrière donne acte à la démarche.

4 – Point d'information sur les mandats des délégués syndicaux suite aux élections du 4 décembre 2014 :

Sébastien Legrand (assistant juridique) présente le dossier.

Force Ouvrière conserve les 4 Délégués Syndicaux Centraux (DSC) et les 2 Représentants Syndicaux territoriaux (RST) dans les Directions territoriales et **gagne** un RST au siège à Béthune.

M. Mortelecq demande que soit remonté la désignation des DSC avant le 8 janvier 2014. Concernant les RST en place dans les DT, ils sont reconduits de fait.

5 – Question diverses :

Force Ouvrière suite à la sortie du décret du 30 octobre 2014 concernant le paiement des heures supplémentaires a saisi le DG sur son application dans l'EPA-VNF notamment pour les personnels nouveaux ayant droit à savoir les SACDD, les TSDD et les Adjoints-Administratifs.

M. Mortelecq indique qu'il sera proposé lors d'une prochaine réunion des DG/DSC (soit en janvier soit en février 2015) une instruction spécifique pour l'EPA-VNF. Elle s'appuiera pour partie sur la circulaire du ministère de tutelle signé par le DRH M. Cazotte .

VNF indique que la mise en paiement de la nouvelle PTETE et prime de métier sera bien effectuée sur la paie de décembre.

Prochaine réunion le 8 janvier 2015

Les DSC Force Ouvrière